



RECU EN PREFECTURE  
Le 27 novembre 2019  
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250285-20191114-00058310-02

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Thierry MORTON.

**Absents :**

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 9 - Maison du Peuple - Projet de rénovation de bâtiment - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant de 270 000 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union - Modification de la délibération du 22 juin 2017

Délibération n° 2019/005831

**Maison du Peuple**  
**Projet de rénovation de bâtiment**  
**Garantie par la Ville de Besançon à hauteur de 50 % d'un emprunt**  
**d'un montant de 270 000 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel**  
**Besançon Union**  
**Modification de la délibération du 22 juin 2017**

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 1	29/10/2019	Favorable unanime

Par délibération en date du 22 juin 2017, la Ville de Besançon a apporté sa garantie au projet de la SCOP Maison du Peuple pour la rénovation du bâtiment A du 11 rue Battant pour la réhabilitation de 3 logements à usage locatif, en complément de la rénovation du bâtiment central opérée par la Ville et du rachat du bâtiment du fond de deuxième cour par la Société Pierre et Vie.

La Ville a garanti un prêt de 270 000 € auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 50 % dans les conditions suivantes :

- Durée : 239 mois dont 23 mois de franchise (fin de la période de franchise : 05/05/2019)
- Taux fixe : 2 %
- Périodicité : mensuelle (date prévisionnelle de la première échéance fixée au 05/06/2019).

La signature du contrat de prêt étant intervenue postérieurement à la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2017, la durée totale du prêt a été fixée à 237 mois dont 21 mois de franchise ; le prêt devant s'amortir en 216 mensualités.

Pour mémoire, cette garantie d'emprunt a été consentie moyennant une hypothèque sur l'immeuble au bénéfice de la Ville de Besançon.

La SCOP a sollicité la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union pour obtenir de nouvelles conditions pour cet emprunt, ce que le prêteur a accepté. Les parties ont convenu à compter de la date du 6 août 2019 de modifier la durée du prêt qui sera augmentée de 24 mois, ce qui portera la durée totale du prêt à 240 mois et sa durée restante à 239 mois à compter de l'échéance du 05/09/2019. Un avenant sera signé pour matérialiser la modification de la durée. Toutes les autres conditions financières du prêt demeurent inchangées.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à réserver une suite favorable à cette demande et, en conséquence à adopter la délibération suivante :

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commune de Besançon réitère sa garantie pour le remboursement de la somme de 135 000 € représentant 50 % d'un emprunt de 270 000 € que la SCOP « Maison du Peuple » a contracté auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union au taux fixe de 2 % selon des échéances mensuelles et constantes. Après signature de l'avenant, la durée totale du prêt sera portée à 240 mois, soit une prolongation de 24 mois.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le Crédit Mutuel de Besançon Union discute au préalable l'organisme défaillant.

**Article 2 :** L'assemblée délibérante s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à voter, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des annuités.

**Article 3 :** La Ville de Besançon autorise M. le Maire, ou son représentant, à intervenir à l'avenant au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union et la SCOP « Maison du Peuple ».

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

- de se prononcer favorablement sur la demande de modification de garantie d'emprunt (allongement de 24 mois de la durée initiale du prêt),
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

  
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

